

L'outil web Atmo-IDEE : la réponse à une problématique transrhénane en 7 étapes

Das Atmo-IDEE-Webtool: Die Antwort auf eine rheinüberschreitende Fragestellung in 7 Schritten

R. Deprost, ASPA

J. Bernard, ASPA



Problématique et démarche proposée

Fragestellung und Luftreinhaltekonzept

Atmo-IDEE propose une démarche de prévention qui s'appuierait sur des cadastres des émissions (polluants rejetés) et des cartographies des immissions (air respiré) comparables de part et d'autre du Rhin.

Atmo-IDEE schlägt die Implementierung eines Luftreinhaltekonzepts vor, das sich auf vergleichbare Emissionskataster (ausgestoßene Schadstoffe) und Immissionskartierungen (eingeatmete Luft) auf beiden Rheinseiten stützen sollte.



Guide des procédures des consultations transfrontalières

Leitfaden zur grenzüberschreitenden Beteiligung

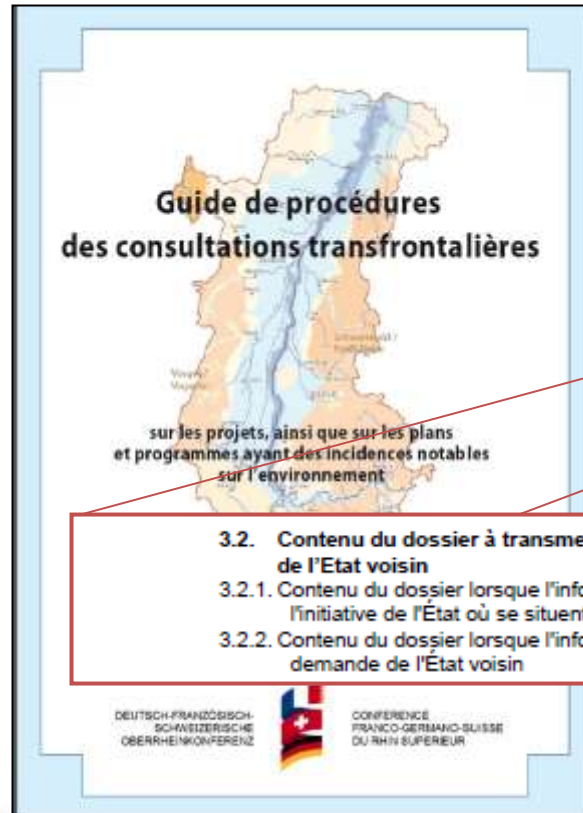
Cette démarche est conforme à l'esprit et au contenu du « Guide de procédures des consultations transfrontalières » élaboré par le groupe de travail ad hoc « information mutuelle » de la Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin Supérieur (version décembre 2010).

Dieses Vorgehen entspricht dem Geist und dem Inhalt des „Leitfadens zur grenzüberschreitenden Beteiligung“, erstellt von der ad hoc Arbeitsgruppe „Gegenseitige Information“ der Deutsch-Französisch-Schweizerischen Oberrheinkonferenz (in der Fassung von Dezember 2010).



Contenu du dossier à transmettre

Inhalt der zu übermittelnden Unterlagen

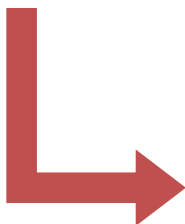


Guide des procédures des consultations transfrontalières	
Sommaire	
Sommaire	
Preamble	3
Introduction	4
Recommendations	7
1. Définitions	7
2. Champ de l'information et de la consultation	9
2.1. Projets relevant du présent guide	9
2.2. Cas particuliers	9
2.3. Plans et programmes relevant du présent guide	10
3. Organisation de la procédure d'information et de consultation mutuelle dans le cas de projets	11
3.1. Information et consultation des autorités	11
3.1.1. Information et consultation à l'initiative de l'Etat où se situe le projet	11
3.1.2. Information et consultation à la demande de l'Etat voisin	12
3.1.3. Cas particulier d'un dossier transmis par l'autorité compétente allemande dans le cadre de la procédure de « Raumordnung »	12
3.2. Contenu du dossier à transmettre et documents à traduire dans la langue de l'Etat voisin	12
3.2.1. Contenu du dossier lorsque l'information et la consultation sont faites à l'initiative de l'Etat où se situe le projet	12
3.2.2. Contenu du dossier lorsque l'information et la consultation sont faites à la demande de l'Etat voisin	13
3.3. Prise en compte des délais nécessaires à la transmission de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat voisin et à la consultation du public de l'Etat voisin	13
3.4. Modalités de la participation du public	14
3.4.1. Participation du public dans l'Etat voisin avec organisation d'une procédure de consultation du public propre à cet Etat (cas, en France, de l'enquête publique stipulée aux articles R. 123-24 du code de l'environnement)	14
3.4.2. Consultation du public de l'Etat voisin dans le cadre de la procédure de consultation du public de l'Etat où se situe le projet	15
3.5. Prise en compte des frais d'enquête et de publication	17
4. Organisation de la procédure d'information et de consultation mutuelle dans le cas des plans et des programmes	18
4.1. Procédure	18
4.2. Documents et dossier à transmettre à l'information et consultation	18
4.3. Documents et dossier à transmettre après la décision	19

Données nécessaires Erforderliche Daten

3.2. Contenu du dossier à transmettre et documents à traduire dans la langue de l'Etat voisin

- 3.2.1. Contenu du dossier lorsque l'information et la consultation sont faites à l'initiative de l'Etat où se situe le projet
- 3.2.2. Contenu du dossier lorsque l'information et la consultation sont faites à la demande de l'Etat voisin



Ainsi au moins les documents suivants doivent être transmis dans la langue de l'Etat voisin :

- une notice explicative indiquant :
 - l'objet de la procédure;
 - les caractéristiques les plus importantes du projet, notamment celles relatives aux ouvrages projetés et aux techniques utilisées dans les installations;
 - un plan de situation;
 - un plan général des travaux (plan de masse).
- une synthèse de l'étude d'impact devant faire apparaître au minimum :
 - une description du projet comportant des informations relatives au site, à la conception et aux dimensions du projet ;
 - les données nécessaires pour identifier les effets principaux que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement;
 - une description des mesures envisagées pour éviter ou réduire les effets négatifs notables sur l'environnement;
 - le cas échéant, une esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets sur l'environnement ;
 - les données relatives à l'impact résiduel sur le territoire de l'Etat voisin et les mesures compensatoires envisagées.

La traduction de ces documents est à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire.

Textes de référence en France et en Allemagne

Verordnungen in Frankreich und Deutschland

Cet outil fusionne les exigences françaises et allemandes des procédures administratives en termes de données à produire. Le projet s'est basé sur les textes couvrant en France et en Allemagne le volet qualité de l'air des études d'impact :

- en France : le Code de l'Environnement,
- en Allemagne la Technische Anleitung (TA) Luft.

Das Tool verbindet die Anforderungen der deutschen und der französischen Verwaltungsverfahren hinsichtlich der vorzulegenden Daten. Das Projekt stützt sich auf die in Frankreich und Deutschland vorliegenden Verordnungen, die bei Genehmigungsverfahren zur Anwendung kommen:

- In Frankreich: der Code de l'Environnement
- in Deutschland die Technische Anleitung (TA) Luft.

Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit

Erste Allgemeine Verwaltungsvorschrift zum Bundes-Immissionsschutzgesetz

(Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft – TA Luft)

Vom 24. Juli 2002



Les 7 étapes Die 7 Schritte

Il se présente sous la forme d'un arbre décisionnel en 7 étapes :

- Etape 1 : le « caractère transfrontalier ».
- Etape 2 : l'« état initial » de la qualité de l'air.
- Etape 3 : les « émissions supplémentaires ».
- Etape 4 : la « pollution supplémentaire ».
- Etape 5 : l'« état final » de la qualité de l'air.
- Etape 6 : synthèse des résultats.
- Etape 7 : apports d'Atmo-IDEE dans les procédures d'autorisation transfrontalières.

Der Aufbau entspricht einem Ablaufschema in 7 Schritten:

- Schritt 1: „Grenzüberschreitender Charakter“.
- Schritt 2: „Vorbelastung“ der Luftqualität.
- Schritt 3: „Zusätzliche Emissionen“.
- Schritt 4: „Zusatzbelastung“ zur Luftqualität.
- Schritt 5: „Gesamtbelastung“ der Luftqualität.
- Schritt 6: Zusammenfassung der Ergebnisse.
- Schritt 7: Beiträge von Atmo-IDEE zu den grenzüberschreitenden Genehmigungsverfahren.



DEMO